

Plan d'action

Orientation 1 – Une communauté sensibilisée, éduquée et mobilisée

Sensibiliser, éduquer et mobiliser la communauté face aux divers enjeux touchant les milieux naturels.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables		
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032							
1.1 Sensibiliser et éduquer de façon continue l'ensemble de la communauté de la MRC quant à l'importance des milieux naturels et de la cohabitation avec ceux-ci.	✓	1.1.1	Outils les municipalités pour le transfert d'information auprès des citoyens (ex. information aux nouveaux propriétaires, procédure sur les demandes d'autorisation, liste de personnes-ressources, etc.).	Accompagnement	MRC	Municipalités	✓					\$	- Nombre de municipalités outillées	-	-	- Comptes-rendus des rencontres avec les municipalités	
		1.1.2	Intégrer la connaissance et la mise en pratique de l'IQM dans la gestion des cours d'eau de la MRC pour les entretiens et la conservation des milieux naturels.	Développement d'outils	MRC	AGRCQ, MELCCFP	✓					\$	- Nombre de personnes formées - Nombre d'outils de travail intégrant l'IQM	-	-	- Formation des employés sur l'IQM - Intégration d'outils d'aide à la décision	
		1.1.3	Augmenter le sentiment d'appartenance de la population en réactivant le comité de toponymie des cours d'eau et en assurer le suivi.	Communication, éducation et sensibilisation	MRC	Municipalités, gouvernement provincial, population, OBV, CBV, ministère de la Culture et des Communications		✓					\$	- Nombre de rencontres comité de toponymie des CE	-	-	- Comptes-rendus de rencontres de comités
		1.1.4	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur : A) Les milieux naturels (types de milieux, espèces à statut précaire, services écologiques) et l'importance de la conservation. B) La cartographie publique des milieux naturels. C) Les cadres réglementaires et législatifs de la conservation des milieux naturels. D) Les espèces exotiques envahissantes. E) Les changements climatiques et leurs impacts. F) La dynamique évolutive des cours d'eau et les impacts des interventions humaines sur ces milieux.	Communication, éducation et sensibilisation	MRC	Boisé des Douze, AMR, OBV, CBV, NAQ, AFM, CRE	✓						\$	- Pourcentage (%) de la population informée et sensibilisée - Nombre de visites sur la page web - Nombre de vues sur les réseaux sociaux - Nombre d'outils d'éducation et de sensibilisation développés	-	-	- Plan de communication - Forum annuel des milieux naturels - Cartographie publique interactive - Guide sur les espèces exotiques envahissantes - Guide sur les cadres réglementaires et législatifs de la conservation - Publications sur les réseaux sociaux
		1.1.5	Améliorer l'accès à l'information virtuelle portant sur l'éducation et la sensibilisation et en bonifier le contenu.	Communication, éducation et sensibilisation	MRC	Municipalités	✓						\$	- Nombre de visites sur la page web - Nombre de vues sur les réseaux sociaux	-	-	- Publications sur les réseaux sociaux - Bonification du site internet

Budget : \$ mois de 10 000\$, \$\$ 10 000 à 50 000\$, \$\$\$ 50 000 à 100 000\$.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
1.2 Assurer continuellement la mise en œuvre ainsi que le suivi du PRMN.		1.2.1	En amont de la révision et de l'adoption des outils de planification du territoire, impliquer la Nation W8banaki.	Concertation	MRC	Nation W8banaki (bureau du Ndakina)	✓					\$	- Nombre de rencontres avec la Nation W8banaki	-	-	- Création d'un contact avec la Nation W8banaki - Création d'un mécanisme de concertation avec la Nation W8banaki
	✓	1.2.2	Adopter un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) soutenant l'atteinte des objectifs du PRMN, soit la protection, l'utilisation durable, la restauration et la création des milieux naturels.	Planification du territoire	MRC	Municipalités et partenaires régionaux		✓				\$\$	- Pourcentage (%) du territoire ciblé par le RCI	Proportion du territoire en : - Protection : 0 % - Utilisation durable : 0 %	Proportion du territoire en : - Protection : 11,7 % - Utilisation durable : 6,6 %	- Adoption d'un RCI en concordance avec le PRMN
	✓	1.2.3	Adapter le SAD afin de concrétiser les objectifs du PRMN. À titre d'exemple : - Identification des niveaux d'intérêt pour la conservation des milieux naturels; - Intégration des données du PACES; - Intégration des dispositions concernant la protection, l'utilisation durable et la restauration/création; - Définition d'affectations du territoire en cohérence avec les objectifs du PRMN; - Intégration des changements climatiques.	Planification du territoire	MRC	Municipalités et partenaires régionaux			✓			\$\$	- Pourcentage (%) du territoire ciblé par les modifications apportées au SAR	Proportion du territoire en : - Protection : 0 % - Utilisation durable : 0 %	Proportion du territoire en : - Protection : 11,7 % - Utilisation durable : 6,6 %	- Modification du SAR en concordance avec le PRMN
		1.2.4	Dès l'adoption du PRMN, embaucher une personne-ressource à la MRC pour la mise en œuvre et le suivi du PRMN.	Développement	MRC			✓				\$\$\$	- Nombre de personnes-ressources embauchées	-	-	- Embauche d'une (1) personne-ressource
		1.2.5	Dès 2023, former un comité de suivi du PRMN et en assurer continuellement sa mise en œuvre.	Concertation	MRC	UPA, AFM, OBV, CBV, CCCPEM, MELCCFP, citoyens	✓					\$	- Nombre de rencontres du comité de suivi du PRMN	-	-	- Formation d'un (1) comité de suivi du PRMN - Deux (2) rencontres annuelles du comité de suivi du PRMN
		1.2.6	En 2023, travailler avec les MRC voisines pour une planification du territoire cohérente et un arrimage des réglementations assurant la conservation des milieux naturels communs et la connectivité écologique.	Planification du territoire	MRC	MRC voisines		✓				\$	- Nombre de MRC voisines travaillant en collaboration avec la MRC des Maskoutains - Nombre de dispositions communes	-	-	- Rencontres avec les six (6) MRC voisines - Arrimage des règlements par MRC
		1.2.7	Mettre en place un système de valorisation et de partage des actions ou projets réalisés dans le cadre du PRMN.	Développement d'outils	MRC	Municipalités			✓			\$	- Nombre d'outils de communication utilisés pour la valorisation des actions ou projets réalisés	-	-	- Mise en place d'une page web sur les actions ou projets réalisés dans le cadre du PRMN - Publications dans l'infolettre de la MRC
		1.2.8	Accompagner les municipalités pour la révision et la mise à jour de leur réglementation en concordance avec les objectifs du PRMN.	Accompagnement	MRC	Municipalités		✓				\$	- Nombre de municipalités accompagnées	-	-	- Rencontres avec les 17 municipalités de la MRC

Orientation 2 – De l’eau de qualité et en quantité pour toute la population de la MRC

Augmenter la qualité et la disponibilité à long terme de l’eau.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
2.1 Sur l'ensemble du territoire de la MRC, assurer continuellement la conformité des bandes riveraines sur 100 % de la longueur des cours d'eau.	✓	2.1.1	Maintenir et bonifier le Service régional d'accompagnement et d'inspection des bandes riveraines.	Accompagnement	MRC	Municipalités	✓					\$\$\$	- Pourcentage (%) de bandes riveraines conformes - Pourcentage (%) de bandes riveraines mises en conformité suite à un avis de non-conformité	34 % des bandes riveraines conformes	100 % des bandes riveraines conformes	- Inspection des bandes riveraines
		2.1.2	Maintenir le support et l'accompagnement des comités de bassins versant sur l'ensemble du territoire de la MRC.	Accompagnement	MRC	CBV	✓					\$\$\$	- Nombre de comités de bassin versant accompagnés	-	-	- Rencontres avec les neuf (9) comités de bassin versant de la MRC
		2.1.3	Poursuivre la campagne d'information et de communication auprès des propriétaires riverains.	Accompagnement	MRC	Municipalités, acteurs du milieu agricole	✓					\$	- Pourcentage de propriétaires riverains informés	-	-	- Guide sur les bandes riveraines - Campagne d'information
		2.1.4	Poursuivre l'accompagnement des municipalités pour l'application des normes sur les bandes riveraines en milieu urbain.	Accompagnement	MRC	Municipalités, acteurs du milieu agricole	✓					\$	- Nombre de municipalités accompagnées	-	-	- Rencontres avec les 17 municipalités de la MRC
2.2 D'ici 2032, dans les zones de recharge et de résurgence des eaux souterraines, maintenir la vocation naturelle de 100 % des milieux naturels.	✓	2.2.1	Intégrer des dispositions concernant les zones de recharge et de résurgence au Règlement relatif à la protection du couvert forestier et poursuivre la mise en œuvre de ce dernier.	Règlementaire	MRC	Municipalités, acteurs du milieu agricole	✓					\$	- Nombre de dispositions arrimées au PRMN - Pourcentage (%) du territoire ciblé par la modification du Règlement relatif à la protection du couvert forestier	0 % des zones de recharge et de résurgence ciblées par le Règlement relatif à la protection du couvert forestier	100 % des zones de recharge et de résurgence ciblées par le Règlement relatif à la protection du couvert forestier	- Modification du Règlement relatif à la protection du couvert forestier

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyens	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
2.3 Sur l'ensemble du territoire de la MRC, augmenter la capacité d'infiltration et de rétention des sols d'ici 2032.		2.3.1	Acquérir des données sur la consommation en eau des différents secteurs d'activités sur le territoire de la MRC.	Acquisition de connaissances	MRC	Municipalités	✓					\$	- Volume (Mm ³ /an) d'eau consommé par les différents secteurs d'activités	-	-	- Portrait de la consommation en eau sur le territoire
		2.3.2	Mettre continuellement à jour le Règlement sur le libre écoulement des eaux de la MRC.	Règlementaire	MRC	Municipalités	✓					\$	- Pourcentage (%) du territoire ciblé par la mise à jour du Règlement sur le libre écoulement des eaux	-	-	- Mise à jour du Règlement sur le libre écoulement des eaux
		2.3.2	S'outiller d'un cadre de gestion des eaux pluviales et du drainage en milieu urbain, agricole et forestier.	Règlementaire	MRC	Municipalités, acteurs du milieu agricole, partenaires régionaux					✓	\$\$	- Pourcentage (%) des milieux hydriques ciblés par le cadre de gestion - Qualité et quantité d'eau dans les secteurs prioritaires	-	-	- Cadre de gestion des eaux et du drainage
		2.3.3	Avec les municipalités, mettre en place des mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales en milieu urbain.	Développement d'outils	MRC	Municipalités			✓			\$	- Nombre de mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales mis en place - Nombre de municipalités impliquées	-	-	- Mécanismes de gestion des eaux de ruissellement et des eaux pluviales
		2.3.4	Encourager et appuyer la réalisation de projets de déminéralisation et de verdissement dans les zones potentielles en milieu urbain (ex. cours d'école, stationnements, etc.) et agricole.	Accompagnement	MRC	Municipalités, CRE Montérégie	✓					\$	- Nombre de projets appuyés - Superficie (ha) déminéralisée ou verdie	-	-	- Collaborer à 100 % des projets pertinents

Orientation 3 – Une biodiversité riche et pérenne

Augmenter la représentativité des divers types de milieux naturels pour la biodiversité.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
3.1 En continu, maintenir à jour l'ensemble des données sur les milieux naturels et acquérir de nouvelles connaissances.		3.1.1	Mettre à jour annuellement les couches de données utilisées dans le PRMN (milieux humides, hydriques, forestiers et champêtres).	Acquisition de connaissances	MRC	OBV, CBV, MFFP, AFM, partenaires régionaux	✓					\$	- Année de mise à jour des couches de données	-	-	- Base de données mise à jour annuellement - Collaboration avec les acteurs locaux pour le partage de données
		3.1.2	Assurer une meilleure planification des actions de conservation en compilant des couches d'informations complémentaires à celles du PRMN (ex : coulées agricoles, intégrité des bandes riveraines, IQM, etc.)	Acquisition de connaissances	MRC	OBV, CBV, MFFP, AFM, partenaires régionaux	✓					\$	- Nombre de nouvelles couches de données compilées pour le suivi du PRMN	-	-	- Base de données bonifiée - Collaboration avec les acteurs locaux pour le partage de données
		3.1.3	Appuyer les démarches visant à documenter la présence d'espèces à statut précaire, l'intégrité écologique des milieux naturels ainsi que leur potentiel réel de restauration ou de création.	Acquisition de connaissances	MRC	OBV, CBV, MFFP, AFM, partenaires régionaux	✓					\$	- Pourcentage (%) du territoire étudié	-	-	- Collaboration avec les acteurs locaux pour le partage de données - Cartographie des espèces à statut particulier
3.2 D'ici 2032, amorcer les démarches nécessaires en vue d'augmenter de 0,1 % à au moins 1 % (1 312 ha) la proportion du territoire de la MRC attribuée d'un statut légal de protection.		3.2.1	Prioriser et valider les milieux naturels potentiels pour l'attribution d'un statut légal de protection permettant de couvrir au moins 1 % du territoire de la MRC.	Acquisition de connaissances	MRC	Municipalités, partenaires régionaux		✓				\$	- Pourcentage (%) du territoire priorisé	-	-	- 1 % du territoire validé pour son potentiel de protection grâce à un statut légal - Carte des milieux naturels validés pour leur potentiel de protection grâce à un statut légal
	✓	3.2.2	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux prioritaires pour l'attribution d'un statut légal de protection couvrant au moins 1 % du territoire afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de protéger légalement ces milieux. B) Les informer sur les différentes mesures de protection légales existantes. C) Accompagner ceux désirant protéger légalement les milieux dont ils sont propriétaires.	Accompagnement	MRC	Municipalités, NAQ, partenaires régionaux	✓					\$	- Pourcentage (%) de propriétaires informés - Nombre de propriétaires accompagnés désirant protéger leurs milieux naturels	-	-	- Campagne de communication - Accompagnement des propriétaires désirant protéger leurs milieux naturels
		3.2.3	Évaluer la possibilité de créer et/ou adhérer à des fonds pour supporter les municipalités dans les projets d'acquisition de terrains pour la protection légale.	Développement d'outils	MRC	Municipalités					✓	\$	- Pourcentage (%) de milieux pouvant être acquis pour de la protection légale selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité
		3.2.4	Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers pour les propriétaires de milieux naturels légalement protégés.	Développement d'outils	MRC	Municipalités, gouvernement provincial et fédéral			✓			\$	- Pourcentage (%) de milieux protégés intégralement pouvant bénéficier d'un allègement foncier selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité
		3.2.5	Analyser la possibilité de mettre en place un mécanisme visant à informer les organismes environnementaux lors de la mise en vente de lots de milieux naturels ciblés pour la protection légale.	Développement d'outils	MRC	Municipalités, partenaires régionaux			✓			\$	- Nombre d'organismes environnementaux pouvant être informés lors de la mise en vente de lots de milieux naturels selon l'étude de faisabilité - Nombre de mécanismes d'information de la mise en vente de lots de milieux naturels pouvant être mis en place selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité
3.3 D'ici 2032, assurer la protection de 55 % des milieux naturels du territoire de la MRC en y encadrant les usages compatibles au maintien de l'ensemble des fonctions écologiques.	✓	3.3.1	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à protéger couvrant 55 % du territoire naturel de la MRC afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de protéger ces milieux. B) Les informer sur les différents usages compatibles.	Accompagnement	MRC	Municipalités, partenaires régionaux	✓					\$	- Pourcentage (%) de propriétaires informés	-	-	- Campagne de communication
		3.3.2	Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers pour les propriétaires de milieux naturels protégés.	Développement d'outils	MRC	Municipalités, partenaires régionaux			✓			\$	- Pourcentage (%) de milieux protégés pouvant bénéficier d'un allègement foncier selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions		Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
							En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
3.4 D'ici 2032, assurer l'utilisation durable de 37 % des milieux naturels du territoire de la MRC.		3.4.1	Assurer la mise à jour et l'application du Règlement relatif à la protection du couvert forestier.	Règlementaire	MRC	AFM, partenaires régionaux	✓						\$\$	- Pourcentage (%) du territoire ciblé par la modification du Règlement relatif à la protection du couvert forestier	-	-	- Modification du Règlement relatif à la protection du couvert forestier
		3.4.2	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par les milieux à utiliser durablement couvrant 37 % du territoire naturel de la MRC afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance d'utiliser durablement ces milieux. B) Les informer sur les différents usages compatibles.	Accompagnement	MRC	Municipalités, partenaires régionaux	✓						\$	- Pourcentage (%) de propriétaires informés	-	-	- Campagne de communication
	✓	3.4.3	À chaque année, introduire une nouvelle pratique afin de bonifier les entretiens de cours d'eau permettant d'amoindrir l'impact nocif de ces travaux et/ou pour restaurer l'équilibre hydrogéomorphologique.	Développement d'outils	MRC	OBV, CBV	✓							- Longueur de cours d'eau (km) ayant bénéficié d'une nouvelle pratique d'entretien bonifiée	-	-	- Mise en place annuelle d'une nouvelle pratique d'entretien de cours d'eau bonifiée - Mise en place et mise à jour continue d'une grille de critères pour la gestion des cours d'eau
		3.4.4	Collaborer avec les acteurs clés pour l'implantation d'une méthodologie de gestion durable des milieux champêtres dans les zones de contrôle périodique de la végétation (ex. emprises routières et de transport d'énergie).	Accompagnement	MRC	MTQ, Hydro-Québec	✓						\$	- Nombre de rencontres avec les acteurs clés pour la gestion durable des milieux champêtres	-	-	- Collaboration avec les acteurs clés pour la gestion durable des milieux champêtres
		3.4.5	Analyser la possibilité de mettre en place des allègements fonciers pour les propriétaires de milieux naturels appliquant des mesures d'utilisation durable.	Développement d'outils	MRC	Municipalités, gouvernement provincial et fédéral			✓				\$	- Pourcentage (%) de milieux en usage durable pouvant bénéficier d'un allègement foncier selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité
3.5 *Augmenter les services écologiques rendus par les milieux naturels en faisant : A) De la restauration de milieux sur au moins 2 % (2 650 ha) du territoire de la MRC d'ici 2032. B) De la création sur au moins 0,25 % (~300 ha) du territoire de la MRC d'ici 2032. * Excluant la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) ainsi que pour la perte de couvert forestier (Règlement régional numéro 20-560)		3.5.1	Réaliser des démarches auprès des propriétaires ciblés par des milieux à restaurer ou à créer (couvrant respectivement au moins 2 % et 0,25 % du territoire de la MRC) afin de : A) Les sensibiliser sur l'importance de restaurer ces milieux. B) Accompagner ceux désirant restaurer les milieux dont ils sont propriétaires.	Accompagnement	MRC	Municipalités, partenaires régionaux	✓						\$	- Pourcentage (%) de propriétaires informés - Nombre de propriétaires accompagnés désirant restaurer leurs milieux naturels	-	-	- Campagne de communication - Accompagnement des propriétaires désirant restaurer leurs milieux naturels
		3.5.2	Appuyer au moins 10 projets visant la restauration ou la création de milieux naturels cadrant avec les objectifs du PRMN ou permettant d'augmenter la connectivité dans les corridors écologiques identifiés par les études locales les plus récentes.	Accompagnement	MRC	OBV, CBV, AFM, NAQ, partenaires régionaux	✓						\$\$	- Nombre de projets appuyés	-	-	- Collaboration à au moins 10 projets
		3.5.3	Développer et coordonner un projet régional (MRC) de végétalisation (ex. dans les bandes riveraines, haies brise-vent, corridors écologiques, etc.).	Développement d'outils	MRC	Municipalités, partenaires régionaux				✓			\$\$\$\$	- Superficie (ha) et pourcentage (%) du territoire végétalisé	-	-	- Projet régional (MRC) de végétalisation
		3.5.4	Évaluer la possibilité de créer et/ou adhérer à des fonds pour supporter les municipalités dans les projets de restauration ou de création de milieux naturels.	Développement d'outils	MRC	Municipalités			✓				\$	- Pourcentage (%) de milieux pouvant être restaurés grâce à un fonds selon l'étude de faisabilité	-	-	- Étude de faisabilité
3.6 En continu, lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE).		3.6.1	Appuyer les démarches visant à documenter l'envahissement des EEE sur le territoire de la MRC (espèces présentes ou susceptibles d'être introduites, sources de propagation, les meilleures méthodes d'éradication, etc.).	Acquisition de connaissances	MRC	OBV, CBV, MELCC, MFFP, AFM, NAQ, partenaires régionaux		✓					\$	- Pourcentage (%) du territoire étudié	-	-	- Collaboration avec les acteurs locaux pour le partage de données - Cartographie des espèces exotiques envahissantes
		3.6.2	Outiller les municipalités pour le transfert d'information sur les EEE auprès des propriétaires ainsi que pour la formation des inspecteurs municipaux.	Accompagnement	MRC	Municipalités	✓						\$	- Nombre de municipalités outillées	-	-	
	✓	3.6.3	Élaborer un plan d'action régional (MRC) pour la lutte aux EEE.	Développement d'outils	MRC	CQEEE, MTQ, Santé publique, partenaires régionaux			✓				\$\$	- Superficie (ha) et nombre de milieux naturels prioritaires pour la lutte aux EEE - Nombre d'orientations et d'actions ciblées pour la lutte aux EEE	-	-	- Plan d'action régional (MRC) pour la lutte aux EEE
		3.6.4	Appuyer au moins 10 projets de contrôle des EEE.	Accompagnement	MRC	OBV, CBV, NAQ, AFM, municipalités, CRE, partenaires régionaux	✓						\$\$	- Nombre de projets appuyés	-	-	- Collaboration à au moins 10 projets

Orientation 4 – Une agriculture pérenne et résiliente aux changements climatiques.

Assurer la pérennité à long terme et l'adaptation aux changements climatiques de l'agriculture en maximisant les services écologiques rendus par les milieux naturels.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
4.1 En continu, favoriser la concertation régionale des acteurs du milieu agricole pour une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.	✓	4.1.1	Créer et coordonner une table de concertation régionale (MRC) sur l'agroenvironnement regroupant des acteurs du milieu agricole.	Concertation	MRC	UPA, MAPAQ, CLD, OBV, CBV, comités agricoles municipaux, clubs-conseils, partenaires régionaux	✓					\$	- Nombre de rencontres de la table de concertation régionale du milieu agricole	-	-	- Formation d'une (1) table de concertation régionale du milieu agricole - Deux (2) rencontres annuelles de la table de concertation régionale du milieu agricole
		4.1.2	Tenir compte du PRMN lors de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).	Règlementaire	MRC	UPA, MAPAQ, CLD, municipalités		✓				\$\$	- Nombre d'orientations et d'actions en lien avec la conservation des milieux naturels	-	-	- PDZA révisé
		4.1.3	Regrouper, diffuser et, au besoin, bonifier les outils de communications favorisant les pratiques agroenvironnementales.	Communication, éducation et sensibilisation	MRC	UPA, MAPAQ, clubs-conseils	✓					\$	- Nombre de collaborations	-	-	- 5 collaborations pour la diffusion de l'information

Orientation 5 – Des milieux urbains en harmonie avec les milieux naturels.

Intégrer et harmoniser les milieux naturels aux milieux urbains.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables	
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032						
5.1 D'ici 2025, adapter les outils de planification de l'aménagement du territoire en milieu urbain afin d'y harmoniser les milieux naturels.		5.1.1	Modifier le SAR pour favoriser la densification de l'occupation du sol en périphérie urbaine tout en y préservant les milieux naturels via le réaménagement et la requalification des terrains vacants ou sous-utilisés.	Règlementaire	MRC	Municipalités		✓				\$	- Nombre de municipalités ayant intégré les mesures de densification 1 an après la modification du SAR - Nombre de terrains vacants et à requalifier développés	-	-	- Modification du SAR - Inventaire des espaces vacants et des espaces à requalifier
	✓	5.1.2	Inciter les municipalités à revoir les dispositions pour la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels afin de préserver ou acquérir des milieux naturels lors des demandes de permis de lotissement.	Accompagnement	MRC	Municipalités		✓				\$	- Nombre de municipalités rencontrées - Nombre de municipalités ayant apporté des modifications réglementaires	-	-	- Rencontres avec les municipalités - Guide d'exemples de bonnes pratiques
	✓	5.1.3	Accompagner les municipalités et les promoteurs pour la mise en place de pratiques favorisant le maintien des milieux naturels dans le cadre des nouveaux développements.	Accompagnement	MRC	Municipalités, promoteurs	✓					\$\$	- Nombre de collaborations et partenariats	-	-	- Collaborations et partenariats
		5.1.4	Encourager les municipalités à se doter d'un Plan de conservation des milieux naturels et accompagner celles désirant en élaborer un.	Accompagnement	MRC	Municipalités	✓					\$	- Nombre de municipalités rencontrées - Nombre de municipalités s'étant doté d'un Plan de conservation des milieux naturels	-	-	- Rencontres avec les municipalités
5.2 D'ici 2028, mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans chacune des municipalités de la MRC pour augmenter leur résilience à moyen et long terme.		5.2.1	Suivre l'évolution des changements climatiques et de leurs impacts sur le territoire de la MRC ainsi qu'assurer le transfert d'information aux municipalités et autres acteurs locaux.	Acquisition de connaissances	MRC	Municipalités, Ouranos	✓					\$	- Nombre de municipalités concernées	-	-	- Rapport d'évolution et d'impact des changements climatiques
		5.2.2	Adapter les normes relatives aux contraintes d'utilisation du sol dans un contexte de changements climatiques (ex. zones inondables, zones de glissement de terrain, etc.).	Règlementaire	MRC	Municipalités		✓				\$	- Nombre de municipalités concernées	-	-	- Modification des normes relatives aux contraintes d'utilisation du sol au besoin
		5.2.3	Accompagner les municipalités pour la lutte contre les îlots de chaleur.	Accompagnement	MRC	Municipalités				✓		\$	- Nombre de municipalités ayant apporté des modifications réglementaires	-	-	- Guide d'exemples de bonnes pratiques - Modifications aux outils d'urbanisme

Orientation 6 – Des paysages naturels valorisés.

Révéler, mettre en valeur et requalifier les paysages naturels.

Objectifs spécifiques	Priorité	Actions	Moyen	Responsable	Partenaires	Échéancier					Budget	Indicateurs	État initial	État visé	Livrables
						En continu	2023-2025	2025-2027	2027-2029	2029-2032					
6.1 D'ici 2032, intégrer la notion de paysage aux outils d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et locale.		6.1.1 Ajouter les milieux naturels d'intérêt paysager, identifiés par le Diagnostic paysager de la MRC, aux territoires d'intérêt particulier du SAR.	Planification du territoire	MRC	-		✓				\$	- Superficie (ha) de milieux naturels d'intérêt paysager ajoutée au SAR	-	-	- Modification du SAR
6.2 D'ici 2032, ajouter au moins un nouvel accès public et sécuritaire aux milieux naturels en respect de leur capacité de support.		6.2.1 Documenter les accès publics aux milieux naturels sur le territoire ainsi que les terrains potentiels à re-qualifier ou re-développer pour permettre l'accès.	Acquisition de connaissances	MRC	Municipalités, AMR, NAQ, propriétaires privés					✓	\$	- Nombre d'accès publics	-	-	- Répertoire des accès publics disponibles en ligne - Analyse des terrains potentiels à re-qualifier ou re-développer
		6.2.2 Favoriser l'acquisition des terrains privés faisant office de points d'accès et/ou la formalisation d'ententes avec des propriétaires privés.	Accompagnement	MRC	Municipalités, AMR, NAQ, propriétaires privés					✓	\$	- Nombre de nouveaux accès publics à des milieux naturels - Nombre de terrains acquis ou d'ententes signées avec des propriétaires	-	-	- Nouveaux accès publics à des milieux naturels

